



Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 26/09/23

ID : 056-215601014-20230920-DEL12\_23\_09\_18-DE

## Participation aux frais de voyages scolaires pour l'année 2022/2023

DEL12\_2023\_09\_18

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 28

Le dix-huit septembre deux mil vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent DUVAL, Maire.

**Présents** : GARIDO Véronique, GUÉGAN Christian, LE GAL Patrick, EVANNO Sophie, LE DRÉAN Jérôme, LE GALLIC Christine, LE GAL Claude, JEGOUSSE Mickaël, DINASQUET Carolyn, DUPUY Typhenn, EVANNO Eric, LE CAPITAINE Anne-Cécile, JEGOUX Thomas, CHOINIÈRE Katell, BOULOUARD Eric, TROTTIER Stéphane, PENNANEAC'H Mélanie, VALPERGUE de MASIN Marie-Olga, PURENNE Myriam.

**Etaient absents excusés** : LE ROUX Anne, MARETTE Nadège, de COUESBOUC Régis, de KERIZOUET Isabelle, FEBRAS José, PROD'HOMME Anne Sophie, du PREMORVAN Erika, EVANO Thomas, ANN Véronique.

**Pouvoirs** : LE ROUX Anne donne pouvoir à GARIDO Véronique  
De COUESBOUC Régis donne pouvoir à LE DRÉAN Jérôme  
De KERIZOUET Isabelle donne pouvoir à EVANNO Sophie  
FEBRAS José donne pouvoir à LE GAL Patrick  
PROD'HOMME Anne Sophie donne pouvoir à DUPUY Typhenn  
Du PREMORVAN Erika donne pouvoir à GUÉGAN Christian  
EVANO Thomas donne pouvoir à EVANNO Eric  
ANN Véronique donne pouvoir à PENNANEAC'H Mélanie

Le secrétariat a été assuré par : JEGOUX Thomas

Rapporteur : Madame Véronique GARIDO

L'adjointe au maire informe l'assemblée :

Le collège Saint Aubin a organisé 2 voyages scolaires pour ces élèves au cours de l'année 2022-2023. Il sollicite la commune pour une participation financière.

65 élèves de 3<sup>ème</sup> et 72 élèves de 6<sup>ème</sup> originaires de Languidic ont participé à ces voyages.

Les années précédentes, la commune participait à hauteur de 53 € par élève dans la limite de 2 voyages.

Envoyé en préfecture le 22/09/2023

Reçu en préfecture le 22/09/2023

Publié le 26/09/23

ID : 056-215601014-20230920-DEL12\_23\_09\_18-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

**Vu** la demande transmise par le collège Saint Aubin,

**Vu** l'avis de la Commission Finances - Personnel Communal - Vie économique – Tourisme - Agriculture du 07 septembre 2023

- **DECIDE DE FIXER** pour l'année 2022-2023 la participation aux frais de voyage scolaire à 53 € par élève du primaire ou collège et résidant sur la commune. Cette participation est limitée à 2 fois au cours de la scolarité de l'élève.

La dépense sera imputée à l'article 6574 du budget principal.

ADOPTÉ : à 28 voix pour.

Fait à LANGUIDIC, le : 20 SEP. 2023

Le Maire,



Laurent DUVAL